

Conseil communal
de et à
1660 Château-d'Oex

Château-d'Oex, le 24 octobre 2017
Greffe_0135 Communications éditées_dhe

Engagement d'un employé polyvalent au service des travaux

Madame la Présidente, Mesdames les Conseillères et Messieurs les Conseillers,

Un employé polyvalent au service des travaux a fait valoir son droit à la retraite anticipée avec effet au 30 novembre 2017.

La municipalité, au vu de la situation financière difficile que nous traversons, a analysé la pertinence d'une mise au concours de ce futur poste vacant et a décidé, à l'unanimité, lors de sa séance du 22 août 2017, de le repourvoir. Elle a toutefois été sensible au courrier du groupe UDC qui demandait la suspension de la procédure d'engagement et a mandaté le service des travaux pour qu'il lui transmette un rapport complémentaire.

L'analyse du poste d'employé polyvalent au service des travaux a révélé les activités suivantes :

- Aide dans le cadre de manifestations (FIB, FAPE, Cox, 1er août, Fêtes au village) ; 50 heures
- Nettoyage des édicules publics durant les week-ends de piquet (1 sur 3 en hiver ; 1 sur 5 en été); 30 heures
- Mise en ordre des déchèteries durant les week-ends de piquet (1 sur 3 en hiver ; 1 sur 5 en été); 60 heures
- Entretien des routes ; 1450 heures
- Déblaiement de la neige ; 500 heures
- Entretien des cours d'eau ; 50 heures
- Eliminations de bétail à la Landi ; 30 heures
- Pose et dépose des jalons à neige aux bornes hydrantes ; 60 heures.

Comme on peut le constater, les activités sont très variées et nécessaires à la bonne marche du service des travaux. En cas de non remplacement, il faudrait procéder à diverses privatisations qui pour la plupart sont des tâches dites régaliennes et renoncer à d'autres qui ne le sont pas. De plus, il est intéressant de constater que ce poste entre dans le cadre du retour péréquatif thématique.

Engagement d'un employé polyvalent au service des travaux

La privatisation de certains travaux (camping, piscine, infrastructures du FIB, édicule du mini-golf) est déjà effective et figure au budget pour un montant total de CHF 130'000.00, sans compter que ce n'est qu'une privatisation partielle puisque le service des travaux conserve certaines tâches, comme la taille des grands arbres, la mise en place des pompes dans la Sarine ou les travaux de peinture dans les bassins.

A l'époque où les travaux actuellement privatisés étaient effectués par les collaborateurs communaux, ils correspondaient à 1,5 EPT, soit financièrement un montant équivalent à la privatisation, sans compter que ces personnes pouvaient assurer d'autres missions, telles que la conduite de la fraiseuse, l'entretien de la piste Vita et des places de pique-nique, l'aide pour diverses manifestations, pour ne citer que les plus importantes.

Si d'un point de vue financier les deux solutions sont égales, l'engagement d'un collaborateur communal assure une certaine souplesse dans l'organisation du travail. Cet engagement doit également permettre à une famille de vivre et, par conséquent, de payer des impôts dans la région. Par cette action, la municipalité montre aussi qu'elle participe à l'effort de maintenir des postes de travail justifiés.

Pour ces raisons, la municipalité a maintenu, à l'unanimité une fois encore, sa décision du 22 août 2017.

La municipalité.